

Inauguration de la centrale électrique Longoni 2

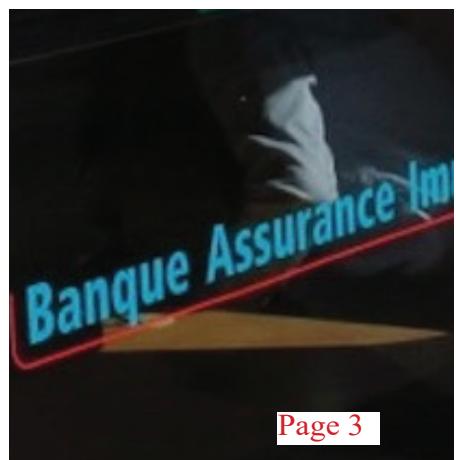


La centrale électrique de Longoni n'arrête plus de s'étendre. Après l'arrivée des premiers moteurs il y a 6 ans, c'est Longoni 2 qui était inaugurée ce mardi 29 septembre. Et les projections en demandent toujours plus...

Page 2

Economie

Hausse record des ouvertures de comptes bancaires



Page 3

Société

La fonction publique, d'avancées en revoyures



Page 5



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Energie

Inauguration de Longoni 2, « dans un contexte de doublement de la consommation d'ici 2025 »



Inauguration par Florence Ghilbert-Bezard, Issa Soulaimana et Yacine Chouabia

La centrale électrique de Longoni n'arrête plus de s'étendre. Après l'arrivée des premiers moteurs il y a 6 ans, c'est Longoni 2 qui était inaugurée ce mardi 29 septembre. Et les projections en demandent toujours plus...

Les habitants de Mayotte ont été replongés dans le noir lors de l'inauguration de la Centrale de Longoni 2 ce mardi. Non pas qu'une panne d'électricité l'ait perturbée, comme ce fut le cas le matin même à Mamoudzou, mais en entendant le discours d'Issa Soulaim-

ana, conseiller départemental président du Conseil de surveillance de EDM : « Dans les années soixante, EDM n'existe pas, et le seul groupe électrogène de l'île alimentait l'ORTF en Petite Terre ainsi que les services des télécommunications. Puis, Dzaoudzi a pu avoir le sien, nous permettant d'aller au cinéma tous les samedis soirs ! » Yacine Chouabia, le directeur général d'Electricité de Mayotte, n'avait plus qu'à surfer sur cette mini révolution industrielle qui, en 37 ans, a propulsé Mayotte au 21^{ème} siècle : « La première

tranche Longoni 1 a été officiellement livrée il y a 6 ans pile, le 29 septembre 2009. Et nous inaugurons déjà aujourd'hui la deuxième tranche. »

C'est qu'il faut suivre à Mayotte ! « Depuis 1995, la consommation d'électricité a été multipliée par 8. Si cette année, nous connaissons une pointe, il faut comprendre qu'elle équivaut pour nous à la consommation totale du territoire en 1997. » Alors qu'en métropole la consommation se cassait la figure de 6% en 2014 avec la « décroissance », elle prenait 6% à Mayotte, une année pourtant morose.

« Reproduire la capacité de Longoni 1 d'ici 2021 »

Et en regardant devant nous, la perspective est abyssale : « en projetant les 8% annuels d'accroissement de ces dix dernières années, nous allons doubler notre consommation d'ici 2025 », annonçait le directeur général, qui évalue l'augmentation de la capacité de production nécessaire à « une puissance équivalente à Longoni 1 d'ici 2021... Ce qui laisse très peu de place à l'attentisme ! »

En cause, la forte natalité, l'accroissement du nombre de foyers plus petits et le développement de l'activité économique de l'île.

L'opérateur qui vient à peine de boucler ses 130 millions d'investissement en 4 ans, « rappelons que le père de ces projets est mon prédécesseur Olivier Flambart », doit déjà programmer plus haut et plus loin, et une main ne suffira bientôt plus pour compter le nombre des extensions de Longoni : « ce n'est pas un challenge mais un défi. »

Pas question pour autant d'aligner « un cheptel de moteur Diesel », et cela fait quelques années que EDM

s'est mise à la maîtrise de l'énergie, notamment en poussant les entreprises à acquérir la compétence RGE (Garant de l'environnement). Ce sont aussi les normes qui ratracent l'opérateur, qui a du réduire son empreinte environnementale, « c'est pourquoi nous inaugurons aussi aujourd'hui l'installation Denox de dépollution des moteurs de Longoni 1 », indique Yacine Chouabia au parterre d'invités présents à la centrale ce mardi. « Un système de catalyseur et de traitement à base d'urée », complète Emmanuel Geyer, représentant de la société Clemessy, constructeur de Denox sur Longoni 1.

L'éclairage contre la délinquance

Surtout que la loi pour la transition énergétique prévoit que chaque territoire atteigne 50% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique en 2020. Un long chemin pour Mayotte qui en est à ses balbutiements.

Un chantier qui aura duré 2 ans et demi, « sans aucun blessé. Si ! Une foulure », plaisante Frédéric le Lidec, président du groupement DCNS-Wärtzilä-Colas.

L'investissement va alimenter le développement économique, faisait remarquer la sous-préfète directrice de cabinet du préfet, Florence Ghilbert-Bezard, qui soulignait « une offre d'électricité à un prix raisonnable. » Et qui profitait de la présence de quelques maires, dont le président de leur association, pour appeler à « un partenariat sur l'installation d'éclairage public, dans un soucis de prévention de la délinquance. » « Demain, je dépose une demande sur son bureau », glissait Saïd Omar Oili.

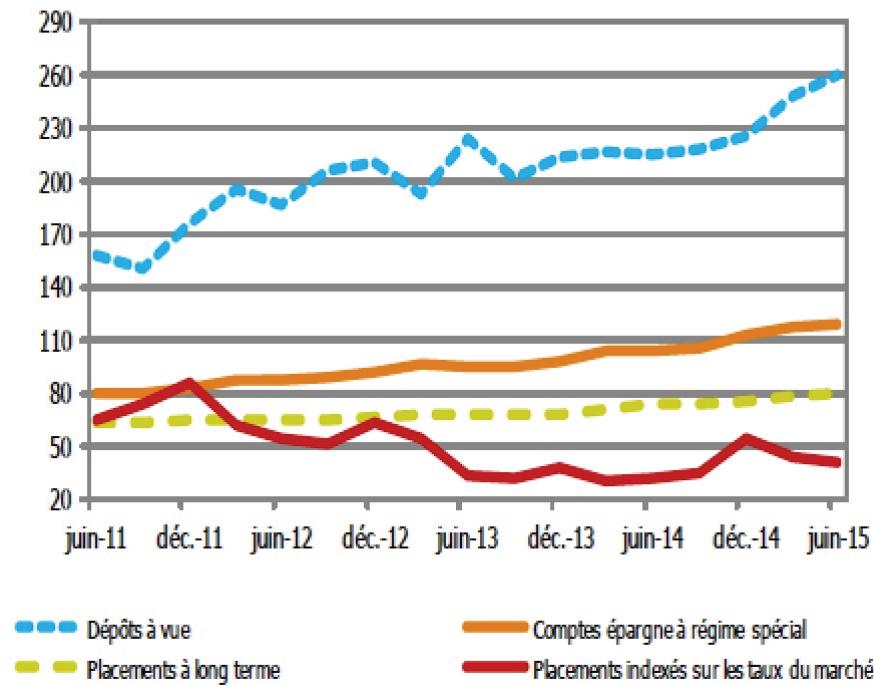
Anne Perzo-Lafond

Economie

Hausse record des ouvertures de comptes bancaires

Évolution des principales composantes des actifs financiers

En millions d'euros



des ouvertures des dépôts à vue (+10,2%), les comptes bancaires indispensables à l'obtention de certains avantages comme les allocations sociales. Mais aussi parce que les Mahorais placent davantage leurs économies : en témoigne l'attrait du livret A, dont le taux de rémunération n'avaient pas encore subi une coupe franche, le portant à 0,75% au 1er août...

Les crédits aux entreprises sont également bien orientés. Comprendre qu'ils croissent de 6,7% sur un an, enfin ceux qui sont destinés à l'équipement c'est à dire les biens et les matériels utilisés vers les entreprises. Car les crédits habituellement destinés à l'exploitation, c'est à dire aux stocks, aux travaux en cours ou aux créances sur clients, reculent fortement, de 24%, comme les autres types de crédit.

Attention aux découverts...

Il est des indicateurs encourageant pour une banque, moins pour le particulier : c'est le cas des crédits accordés aux ménages. « Constituant un des moteurs de la consommation mahoraise, les crédits aux ménages connaissent une forte croissance au cours des douze derniers mois (+11,2 %, soit +29,9 millions d'euros) », indique l'IEDOM.

Ils sont pour moitié destinés à l'habitat, avec une hausse de 16% sur un an. Mais ce sont les crédits à la consommation qui connaissent la hausse la plus spectaculaire, « atteignant ainsi leur plus haut niveau historique dans le département. Mais cette évolution s'accompagne d'une forte augmentation des comptes en banque débiteurs, +26% sur un an, c'est à dire de comptes à découvert.

L'évolution des crédits aux collectivités locales est difficilement in-

terprétable du fait d'un changement dans leur mode d'enregistrement. « Toutefois, entre décembre 2014 et juin 2015, ces crédits augmentent de 1,7 million d'euros », essentiellement en investissements. Une évolution positive des crédits donc, et dans un contexte porteur, puisque les créances douteuses, du fait de débiteur non solvables, reculent de 4,7% sur l'année.

Anne Perzo-Lafond

Société

Maison d'arrêt : "un blocage total pour demain"

Les agents de la maison d'arrêt de Majicavo sont remontés ce soir : la réponse qu'ils attendaient est arrivée depuis Paris, identique à la première, "ils disent que la prime de 12.000 euros par personne n'a pas été budgétisée, ce qui nécessite la tenue d'un comité technique ministériel".

C'est dans un courrier signé par Hubert Moreau, directeur interrégional de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer, qu'ils apprenaient ce refus, "comme je vous l'ai déjà indiqué, la prime ne peut aboutir, les textes en vigueur indiquant que les conditions ne sont pas réunies". Hubert Moreau propose de rencontrer les trois syndicats les 26 et 28 octobre lors de sa venue à Mayotte.

Mais l'intersyndicale SNP FO, CGT Ma, UFAP, reste sur sa position: "nous avions indiqué que sans avancée, nous reconduirions le mouvement. C'est ce que nous allons faire, avec un blocage total cette fois dès 5h30, hormis pour les raisons médicales."

Société

Préavis de grève illimitée des agents d'agents du conseil départemental



Les agents de la DSDS avaient déjà fait grève en octobre 2013

Un communiqué du syndicat FO annonce la grève illimitée des agents du conseil départemental à la Direction de la Santé et du Développement social pour le 6 octobre.

En cause, la demande de respect du protocole du 17 octobre 2013, lors de leur précédente grève, « qui s'engageait sur l'attribution de voitures, d'ordinateurs, des produits d'hygiène, ainsi que sur les problèmes relationnels des assistantes familiales avec leur directrice et la psychologue », indique la secrétaire du syndicat FO sanitaire et social. Ils demandent également l'intégration dans la fonction publique de certains agents, ainsi que l'application de la politique indiciaire. »

Le rassemblement est prévu à Cavaní (Mamoudzou), Bâtiment Soufou Hedja dès 7h30.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.

Société

La fonction publique, d'avancées en revoyures



Alors que les ministères de la fonction publique et de l'Outre-mer ont listé dans un communiqué commun les mesures actées ce mardi 29 septembre pour les agents de Mayotte, plusieurs syndicats appellent à la grève dès mardi prochain.

Personne n'a été surpris ce mardi. La fameuse clause de revoyure qui réunissait autour d'une même table le gouvernement et l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires au ministère des Outre-mer a satisfait ceux qui s'attendaient à l'être. Et elle mettra dans la rue ceux qui avaient déjà déposé un préavis de grève avant même la réunion.

Ouvert et fermé par Jacques Witkowski, le directeur de cabinet de George Pau-Langevin et ancien préfet de Mayotte, le rendez-vous

a accouché de nombreux «engagements» du gouvernement regroupés en 5 points.

1. L'indemnité d'éloignement.

Le gouvernement confirme que «pour les agents arrivés à Mayotte avant le 1er janvier 2014, l'indemnité d'éloignement est versée pendant les quatre années d'affectation à Mayotte, y compris pour les agents renouvelés dans leurs fonctions après le 30 juin 2014.» Si cette indemnité n'est pas fiscalisée en 2013, la plupart des syndicats retiennent qu'elle l'est pour la suite.

2. Les questions statutaires.

C'est le point qui mécontente tout le monde, à des degrés divers. Certes, la suppression des corps transitoires («passerelles») est actée dès le 1er novembre, c'est-

à-dire dans un mois et celle des cadres d'emplois passerelles au plus tard le 1er janvier 2018. Mais le problème porte sur la prise en compte de l'ancienneté.

«Une partie de la carrière» est transformée en «bonification d'ancienneté pour tous les agents ayant été nommés dans un corps ou cadre d'emplois passerelle» avant leur intégration à la fonction publique nationale. Mais elle ne correspond qu'aux 3/4 de l'ancienneté et elle est plafonnée à 3 ans et 9 mois. Autrement dit, un agent avec 15 ans d'ancienneté par exemple, ne pourra prétendre qu'à 3 ans et 9 mois d'ancienneté reconnue.

L'ensemble des syndicats a demandé au gouvernement de revoir sa copie sur ce point.

3. Les questions de retraite.

Les agents non titulaires mahorais vont bénéficier d'un régime complémentaire de retraite et seront affectés à l'IRCANTEC (institution de retraite complémentaire des agents non-titulaires de l'Etat et des collectivités). Clairement, le régime de retraite se base sur les réalités métropolitaines.

Une mission d'inspection dressera un état des lieux détaillé de la question de la reconstitution de périodes non cotisées pour les retraites et enfin, une commission présidée par le préfet appréciera la question des invalidités.

4. Les questions d'attractivité

Hormis pour l'UNSA (pour qui l'élément majeur était les corps transitoires), c'était le point crucial pour les organisations syndicales.

Rien de nouveau pour l'indexation. Le taux continue sa progression pour atteindre une majoration de 40% en janvier 2017. Le gouvernement attend l'étude de l'INSEE

de mi-2016 chargée d'établir sur près de 7.000 produits la réalité comparée de la cherté de la vie à Mayotte. Il décidera ensuite, en 2017, si ce taux est suffisant.

La plupart des syndicats ont pris comme une provocation le fait que la question des 53% d'indexation (comparable au taux réunionnais) soit renvoyée à plus tard.

Une gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) est mise en place pour prendre en compte «la spécificité de l'affectation à Mayotte». Il s'agit d'une circulaire qui traitera des conditions de retour post-Mayotte et de valorisation du parcours professionnel. Enfin, une 2e circulaire de «gestion prévisionnelle des emplois et des compétences» (GPEC) visera le sujet de la formation des agents pour «leur assurer des parcours professionnels intéressants».

5. Gouvernance locale et dialogue social.

Dès le 1er janvier, le préfet de Mayotte mettra en place un comité de pilotage sur «la condition des fonctionnaires de Mayotte» avec les organisations syndicales. Un groupe de travail présidé par le vice-recteur verra également le jour pour examiner «les besoins spécifiques (formation, mobilité...) des instituteurs de Mayotte».

Revoyure de revoyure.

Les ministères parlent d'«avancées significatives pour les agents qui exercent leurs fonctions à Mayotte» et ils donnent rendez-vous aux syndicats à l'automne 2017 pour évaluer «l'impact de ces nouveaux dispositifs sur l'attractivité de Mayotte».

Du côté syndical, l'UNSA parle de «bonnes nouvelles» par la voix d'Eric Hourcade. «Nous, on croit

qu'il y a des avancées», précise le syndicat qui reconnaît quelques-unes de ses propositions dans les points qui ont été actés. Comme l'ensemble des organisations syndicales, il reste en revanche très critique sur les dispositions concernant le rattrapage des carrières des agents issus de la collectivité de Mayotte.

«Mauvaise volonté»

Mais cette «journée riche en échanges», selon les termes des ministères, est en revanche bien moins bien perçue par les autres organisations syndicales. Un des plus grands pilonniers de ce rendez-vous est sans conteste Thierry Wuilliez du SNES FSU. «Circulez, y a rien à voir», «rigidité», «opération de communication», «incompétence et mauvaise volonté», le syndicat enseignant a livré au JDM un mitraillage en règle d'un «gouvernement qui organise l'affaiblissement du service public à Mayotte. L'attractivité d'un territoire, ce sont aussi des services publics qui fonctionnent bien et la qualité du service public n'est pas leur priorité», a-t-il fait valoir. D'ores-et-déjà, le SNES FSU annonce le maintien de son préavis de grève pour mardi prochain, le 6 octobre. Il sera probablement rejoint par la CGT et la CFDT, ce jour-là ou dans la période qui va suivre.

Ceux qui prédisent (ou rêvent) d'un grand soulèvement social du type 2011 pourront tenir ici un argument (ou espoir) supplémentaire. Ceux qui comptent les avancées que Mayotte et les Mahorais obtiennent régulièrement pourront également en ajouter à leur liste.

RR

Faits divers

Agression d'un élève au marteau : deux auteurs présumés interpellés



*Commissariat de police
Mamoudzou*

Deux individus parmi les trois ou quatre qui seraient impliqués dans l'agression au marteau d'un jeune homme de 17 ans hier à Mamoudzou sont actuellement en garde à vue au commissariat.

Le premier a été interpellé dès hier après-midi, le second s'est rendu ce matin aux policiers. Il resterait encore à localiser un ou deux autres jeunes hommes qui auraient pris part à cette action.

Les enquêteurs savent qu'un des deux jeunes mis en cause serait l'auteur des coups, il serait scolarisé à Kahani. Ils doivent encore définir avec précision le rôle des deux ou trois autres. L'enquête se poursuit donc, également pour déterminer précisément le mobile de cette agression sauvage.

La jeune victime, âgée de 17 ans, est toujours entre la vie et la mort au CHM. Son évacuation sanitaire, un temps envisagée hier vers La Réunion, n'a finalement pas pu être réalisée, son état critique empêchant un trajet en avion.

LE JDM